



---

**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

---

Séance du jeudi 26 février 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 12 février 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Céline DETURCHE Muriel ARTIQUE, Johann MATHIEU, Christelle PORTIER, Joël DEMIERRE, Ana-Maria MARTIN, Marie-Bernadette BASTARD MADER

Absents : Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Christelle BOUDAMOUZ, Hakim GHEMMOUR, Martine DONNA, Fanny MERMET-BOUVIER, Thierry ROULLARD,

Lionel DUJOUX a donné procuration à Joël DEMIERRE  
Julie ROULLARD-NOUGARET a donné procuration à Céline DETURCHE,  
Christelle BOUDAMOUZ a donné procuration à Sandrine DETURCHE,  
Thierry ROULLARD a donné procuration à Ana-Maria MARTIN,

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 08  
Nombre de Votants : 12 (dont 4 procurations)

Secrétaire de séance : Joël DEMIERRE

---

**N° 2026-14 : DELIBERATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR LA MJC CHABLAIS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

---

Madame le Maire rappelle que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour les habitants de la commune, les associations de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel, sportif, etc... peuvent en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 entre la MJC Chablais et les communes de Ballaison, Bons-en-Chablais, Douvaine, Loisin et Massongy,

**Vu** la demande de subvention présentée par la MJC du Chablais en date du 15 janvier 2026 dans le cadre de la convention pluriannuelles d'objectifs d'un montant de 16 323 euros pour l'année 2026.

**Considérant** que la MJC participe activement à l'animation de la vie sociale, culturelle et éducative de la commune, notamment par l'organisation d'activités à destination des jeunes, des familles et de l'ensemble des habitants ;

**Considérant** que les actions menées par la MJC s'inscrivent dans les objectifs définis par la convention pluriannuelle d'objectifs ;

**Considérant** l'intérêt local que présentent ces actions ;

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser la subvention demandée d'un montant de **10 525 euros** dans le cadre de convention pluriannuelles d'objectifs pour l'année 2026.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2026.
- **CHARGE** Madame le Maire d'appliquer cette facturation.

Certifié exact  
Lae secrétaire de séance  
Joël DEMIERRE



Massongy, le 27 février 2026

Le Maire  
Sandrine DETURCHE

